



---

## REGLEMENT DE CONSULTATION

**Maître d'ouvrage :** Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais

152 boulevard de Paris  
62 190 LILLERS

**Objet de la consultation :** CLOTURES - CEN Nord Pas de Calais

**Objet du marché :**  
- RNR de Pont d'Ardres

**Référence de la consultation :** 2017/18\_ClôturesPA-CEN NPDC

**Mode de passation :** PROCEDURE FORMALISEE

**Date limite et lieu de remise des offres :** VENDREDI 17 mars 2017 – 12 H 00

**CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD PAS DE CALAIS**

152 boulevard de Paris  
62 190 LILLERS

Demande d'informations complémentaires auprès de **Madame Sandrine GOUGAUD – Responsable Travaux** : 06.84.24.12.67 ou [sandrine.gougaud@espaces-naturels.fr](mailto:sandrine.gougaud@espaces-naturels.fr)

# **SOMMAIRE**

**ARTICLE 1. OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION**

**ARTICLE 2 : OBJET DES MARCHES**

**ARTICLE 3 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

**ARTICLE 4 : VARIANTES**

**ARTICLE 5 : VISITE DE SITES**

**ARTICLE 6 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)**

**ARTICLE 7 : MODALITES DE REPONSE**  
7.1. Pièces relatives à la candidature  
7.2. Pièces relatives à l'offre

**ARTICLE 8 : CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES**

**ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**ARTICLE 10 : PROCEDURES DE RECOURS**

## **ARTICLE 1. OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet des prestations de services, et plus précisément des prestations **de mise en clôture.**

**L'objectif est de clôturer un site sur sa périphérie afin d'éviter toute intrusion et dérangements de la faune notamment.**

Cette consultation sera attribuée à l'issue d'une procédure formalisée conformément au décret du n°2016-360 du 25 mars 2016 en application de l'Ordonnance du n°2015-899 du 23 juillet 2015.

## **ARTICLE 2 : OBJET DES MARCHES**

Les opérations ci-dessous constituent pour chacune d'elles un marché unique tel que défini à l'article 2 du CCAP et, lui-même constitué d'un acte d'engagement, un bordereau de prix unitaire, un C.C.A.P. et d'un C.C.T.P.

Ces opérations sont définies de la manière suivante :

- RNR de Pont d'Ardres pour 5 870 mètres linéaires

## **ARTICLE 3 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

La durée de validité des offres est de 12 mois. Cette durée pendant laquelle les candidats sont tenus de maintenir leurs offres prend effet à partir du mois de remise de ces dernières **soit à partir du 17 mars 2017.**

## **ARTICLE 4 : VARIANTES**

Les candidats pourront apporter des variantes d'un point de vue technique dans leurs offres.

## **ARTICLE 5 : VISITE DE SITES**

Compte tenu de la nature des terrains et des particularités des prestations du présent marché et afin d'apporter des offres les plus adaptées possibles, une visite de site est organisée pour les candidats potentiels. Cette visite est obligatoire (cf planning ci-dessous). La date et heure de visite du site est fixe. Il ne pourra être procédé à d'autres visites non prévues dans le calendrier fixé.

Les candidats devront joindre à leur offre le bon de visite signé par un représentant du Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas de Calais qui leur aura été remis à l'issue de cette visite. Pour toute demande de rendez-vous, il est demandé aux candidats de contacter : le siège du Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas de Calais au 03.21.54.75.00

Date	Heure	Lieu de rdv	Site	Communes	Travaux	Marché	Obligation visite
21/02/17	10h30	rue de la rivière de 1777 à Ardres, au niveau du hangar tôle gris avec la pancarte 'CUMA du plat d'or'	RNR de Pont d'Ardres	Ardres Les Attaques	Pose de clôtures/portails	CLOTURES - CEN Nord Pas de Calais	OUI

## ARTICLE 6 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le CCAP (cahier des clauses administratives particulières)
- Un CCTP (cahier des clauses techniques particulières) et ses annexes
- Un BPU
- Un AE (acte d'engagement et ses annexes)
- Les formulaires DC 1, DC 2, DC 3 et DC 4
- Le bon de visite de site

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat par e-mail sur demande à l'adresse suivante : [sandrine.gougaud@espaces-naturels.fr](mailto:sandrine.gougaud@espaces-naturels.fr).

Le CEN du Nord Pas de Calais se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite pour la réception des offres. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier de consultation ainsi modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

A tout moment, la procédure pourra être déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

## ARTICLE 7 : MODALITES DE REPONSE

Les candidats doivent transmettre leur offre sur support papier uniquement, sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

**Offre pour : CLOTURES - CEN Nord Pas de Calais**  
**Marché ordinaire**  
**NE PAS OUVRIR**  
**(Coordonnées du candidat en cas de remise du pli hors délai)**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les **pièces relatives à la candidature (art 7.1) et celles relatives à l'offre définies ci-dessous (art. 7.2)** au titre du présent article et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination **avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document**, à l'adresse suivante :

## Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas de Calais

152 boulevard de Paris  
62190 LILLERS

Tout pli qui serait remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que celui remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu et sera renvoyé en l'état à son expéditeur.

### 7.1. Pièces relatives à la candidature

- **Formulaire DC 1 signé : précisez si candidature unique ou en groupement**
- **Formulaire DC 2 concernant les capacités professionnelles, techniques et financières renseigné notamment sur les points suivants et signé :**
  - . déclaration concernant le **chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché**, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
  - . copie **d'attestation d'assurance** pour les risques professionnels en cours de validité;
  - . déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels du candidat** pour chacune des trois dernières années ;
  - . présentation d'une **liste des principaux services exécutés au cours des trois dernières années** indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

**En cas de réponse à plusieurs consultations, le candidat pourra fournir les pièces relatives à la candidature, une seule fois pour l'ensemble des consultations pour lesquelles il candidate.**

Si le Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas de Calais constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces visées ci - dessus sont manquantes ou incomplètes, il pourra décider de demander aux candidats ayant remis un dossier incomplet de fournir la ou les pièces manquantes dans un délai maximum de 10 jours à compter de la demande du CEN.

### 7.2. Pièces relatives à l'offre

**Les pièces relatives à l'offre sont à fournir IMPERATIVEMENT pour chacun des marchés. Celles-ci sont :**

- **L'acte d'engagement** rempli et signé par le prestataire,
- **Le Bordereau de Prix Unitaire** rempli et signé par le prestataire,
- Le **mémoire technique** du candidat daté et signé décrivant, la prestation exécutée par le candidat et notamment au minimum :
  - le nombre de salariés affectés à l'exécution de la prestation ;
  - les moyens techniques et matériels utilisés ;
  - la méthodologie de travail proposée et la méthodologie de suivi et de contrôle de la bonne exécution du marché ;
- l'annexe 1 (plan de prévention) annexé au CCTP dûment rempli ;
- Le **bon de visite signé par le candidat** et le représentant du Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas de Calais pour le marché pour lequel il soumissionne (**si visite OBLIGATOIRE**)

Le candidat qui souhaite faire travailler un sous-traitant au moment du dépôt de l'offre fournit au Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas de Calais une déclaration (Formulaire DC4 annexé à l'acte d'engagement ou téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>). Cette déclaration fait l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement.

**La sous-traitance non déclarée est interdite, tout manquement à cette obligation constituant une infraction pénale.**

**Le candidat choisi à l'issue du classement** sera tenu de fournir au Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas de Calais dans un délai maximum de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail, ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus ( = formulaire NOTI2 téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

ou

[www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R16684](http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R16684)

## **ARTICLE 8 : CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères se décomposent et sont examinés de la manière suivante :

- Le prix
  
- Les compétences et références
  - Expérience en espaces naturels
  - Expérience sur le même type de milieu
  - Expérience dans le même type de travauxCompréhension de la commande
  
- La méthodologie et les moyens mis en oeuvre
  - Méthodologie générale d'intervention : pertinence des étapes d'intervention
  - Méthodologie générale d'intervention : échéancier compatible avec le CCTP
  - Moyens mis en oeuvre : qualité du matériel ou compétences humaines adaptés
  - Moyens mis en oeuvre : quantité de matériels ou nombre d'intervenants adaptés
  - Moyens mis en oeuvre : suivi et contrôle d'exécution du marché
  
- Respect de l'environnement et développement durable
  - Engagements du candidat en termes de l'environnement et du développement durable

Les critères sont pondérés de la manière suivante :

<b>Prix</b>	<b>35 %</b>
<b>Compétences et références</b>	<b>35 %</b>
Expériences en espaces naturels	
Expérience sur le même type de milieu	
Expérience dans le même type de travaux	
<b>Méthodologie et moyens mis en oeuvre</b>	<b>25 %</b>
Méthodologie générale d'intervention : pertinence des étapes d'intervention	
Méthodologie générale d'intervention : échéancier compatible avec le CCTP	
Moyens mis en oeuvre : qualité du matériel ou compétences humaines adaptés	
Moyens mis en oeuvre : quantité de matériels ou nombre d'intervenants adaptés	
Moyens mis en oeuvre : suivi et contrôle d'exécution du marché	
<b>Respect de l'environnement et développement durable</b>	<b>5 %</b>
Engagements du candidat en termes de l'environnement et du développement durable	
<b>Résultats en %</b>	<b>100 %</b>

Toute offre incomplète sera éliminée.

#### **ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires pour élaborer leur offre, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par courriel à [sandrine.gougoud@espaces-naturels.fr](mailto:sandrine.gougoud@espaces-naturels.fr)

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier.

#### **10 - PROCEDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Grande instance – Béthune Place Lamartine  
62400 BETHUNE